

## MAIRIE DE LA FALAISE



Département des Yvelines  
Arrondissement de Mantes la Jolie  
Canton de Limay

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 SEPTEMBRE 2019

Le 3 septembre 2019, le conseil municipal, légalement convoqué le 23 août 2019, s'est réuni à 18h30 en séance publique à la mairie sous la présidence de Maryse DI BERNARDO, maire.

**Conseillers en exercice :** 15  
**Conseillers présents :** 8  
**Pouvoirs :** 2

### Etaient présents :

Mesdames et Messieurs ANDRÉ François-Xavier, BLONDEAU Corinne, DÉCALOGNE Charles, DI BERNARDO Maryse, DUCLOS Patricia, DHOOGÉ Véronique, LESOURD Monique et MENDES Frédérique formant la majorité des membres.

### Etaient absents :

Madame SONGEUR Sylvie (excusée – pouvoir à ANDRÉ François-Xavier), Messieurs COUTREAU Jean-Marie (excusé – pouvoir à DI BERNARDO Maryse), DA COSTA Alberto (excusé), GOULAY Joël, PHELIPPOT Samuel, MAUDUIT Lilian et RIAUX Xavier.

Monsieur Charles DÉCALOGNE a été élu secrétaire de séance.

## Communications préalables

### • Madame le maire fait part des données de la rentrée scolaire 2018/2019 :

#### ► Effectifs école rentrée 2019/2020 :

Classe de M <sup>me</sup> WONGERMEZ	Classe de M <sup>me</sup> HALBERSTADT	Classe de M <sup>me</sup> BROTONNE
Petite section : 8	CP : 4	CE2 : 5
Moyenne section : 7	CE1 : 8	CM1 : 5
Grande section : 2		CM2 : 6
17	12	16
45		
(2018/2019 : 50 - 2017/2018 : 48 - 2016/2017 : 60)		

L'effectif est très limité mais il n'y a pas à craindre de fermeture de classe pour le moment, sauf en cas de nouvelle baisse.

#### ► Effectifs moyens des services périscolaires :

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Garderie matin	10	10	11	12
Cantine	32	37	37	34
Garderie soir	18	18	20	18

#### ► Informations sur les travaux réalisés à l'école : mise en place de film opaque sur les fenêtres (ce qui finalement ne convient pas car les institutrices ne peuvent pas voir l'extérieur), peinture des bancs, étanchéité de l'escalier extérieur, remplacement tableau blanc, acquisition table pour les maternels...

#### ► Stage « Atelier du Code »

Vu les inscriptions, un seul stage « L'ATELIER DU CODE - Apprendre à coder, créer et innover en s'amusant » a été organisé en partenariat avec I2FORM (startup spécialisée dans l'ingénierie éducative basée à Épône) :

- pour les falaisiens de 6 à 15 ans : 3 enfants Falaisiens + 2 enfants de Juziers
- à la salle « La Grange » du 26 au 30 août 2019 pour 100 € pour les 5 jours
- Restauration organisée et prise en charge par la commune
- Encadrement par Alexandra et un animateur de l'association

Le stage a remporté un vif succès auprès des enfants. Un projet pérenne pourrait être envisagé.

JAC  
FXA CD  
LIM  
MB  
fn

- Travaux de voirie rue du Bec de Géline :

Comme évoqué dans le flash municipal n° 46 spécialement diffusé à cet effet, les travaux en cours ne sont pas les travaux de sécurisation prévus par GPS&O à notre demande et ayant fait l'objet de plusieurs essais, mais des travaux de réparation d'Orange.

En effet, des riverains ont des problèmes de téléphonie fixe et/ou internet depuis plusieurs mois, pour lesquels des travaux de fouille avaient déjà été réalisés à la demande d'Orange en 2018. Le problème n'était cependant pas résolu et le diagnostic imposait le changement de 300 mètres de câble enterré.

Sur le terrain, les travaux sont réalisés par l'entreprise Circet, sous-traitant d'Orange. Ce n'est pas leur 1<sup>er</sup> chantier sur La Falaise mais celui-ci se démarque particulièrement, outre le fait que la mairie n'a pas été prévenue, par les nombreux incidents qui émaillent leur intervention : 2 ruptures de canalisation de gaz, des câbles électriques coupés pour 2 riverains (qui ont perdu des denrées alimentaires de leur congélateur), pas de prise en compte de la sécurité des piétons et des automobilistes, borne cassée, occupation de places sur le parking sans demande d'autorisation...

Une réunion s'est tenue sur place avec des représentants de GPS&O, d'Orange et de Circet : un délai d'1 mois leur a été laissé pour régler tous les problèmes (nettoyage chaussée et parking, remplacement de la borne cassée, indemnisation des riverains ayant subi la coupure d'électricité, remplacement d'un caniveau cassé...).

Madame DHOOGHE déplore effectivement le manque d'information et de considération des riverains, elle s'est trouvée bloquée à la sortie de l'impasse des Brissettes sans autre solution que de passer en force avec son véhicule.

## **1. Compte rendu de la séance du 4 juin 2019**

---

Madame le Maire en donne lecture et le soumet au vote de l'assemblée : il est adopté à l'unanimité.

## **2. Détermination des attributions de compensation 2016 définitives - GPS&O**

---

Pour la 1<sup>ère</sup> année au sein de GPS&O, l'attribution de compensation avait été calculée à -12 641 €, tenant compte du transfert de compétence(s) (compétence voirie pour la Falaise) et de la mise en place par GPS&O d'un protocole financier général.

Suite à une action en justice de 7 communes, le Tribunal administratif de Versailles a, par jugements rendus le 23 mai 2019, annulé le protocole financier général et les attributions de compensation définitives 2016 adoptés respectivement par délibérations du Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise du 17 novembre 2016 et du 29 juin 2017.

La Communauté urbaine a adopté le 12 juillet 2019 un nouveau protocole financier général fixant les modalités de détermination des attributions de compensation. Lors de la même séance de son Conseil communautaire, la Communauté urbaine a fixé les attributions de compensation définitives 2016 conformément au principe de neutralisation fiscale défini par ledit protocole et dans la limite de l'encadrement de la variation libre fixé à +/- 15% pour l'année 2016 en application de l'article 1609 nonies C V 5° 1) du code général des impôts.

L'article 1609 nonies C V 5° 1) du code général des impôts dispose que les attributions de compensations ainsi fixées doivent faire l'objet de « *délibérations concordantes prises à la majorité qualifiée prévue au premier alinéa du II de l'article L. 5211-5 du code général des collectivités territoriales* », c'est-à-dire que cet accord doit être exprimé par deux tiers au moins des Conseils municipaux des Communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des Conseils municipaux des Communes représentant les deux tiers de la population.

Madame le maire rappelle que le conseil n'était pas favorable au protocole financier présenté en 2016, décidé sans concertation des communes, qui prévoyait notamment la baisse de nos taux d'imposition au profit de GPS&O. La régularisation à venir n'est donc pas une réelle surprise.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver les attributions de compensations définitives 2016 telles qu'elles ont été déterminées par le Conseil communautaire de la Communauté urbaine GPS&O le 12 juillet 2019 soir pour La Falaise : - 20 819,80 € (au lieu de - 12 641 € - montant négatif donc à verser à GPS&O).

Délibération n° MD 795/2019 adoptée à l'unanimité.

Sdc  
CD LM  
Fxt  
HBS  
fm

### **3. Participation aux frais de transport scolaire pour les lycéens ou étudiants - Année scolaire 2019/2020**

---

Pour l'année 2018/2019, l'aide a été réévaluée à 35 € pour les lycéens et étudiants empruntant un service de transport en commun pour se rendre dans leur établissement d'enseignement. La demande doit être faite en mairie avec présentation du titre de transport en cours de validité, d'une pièce d'identité, d'un certificat de scolarité et d'un RIB pour virement par mandat administratif avant le 30 novembre 2019.

À noter qu'il y a eu 20 familles (21 enfants) bénéficiaires en 2018 (735 € versés).

Il convient de décider de renouveler ou non cette aide financière ou d'en modifier les modalités.

Le conseil municipal décide de renouveler ce dispositif selon les mêmes modalités.

*Délibération n° MD 796/2019 adoptée à l'unanimité.*

### **4. Participation aux frais de centre de loisirs - Année scolaire 2019/2020**

---

Depuis l'année 2016/2017, l'aide est reconduite pour 3 € par jour d'accueil et par enfant de 3 à 10 ans inclus pour leur accueil au sein d'une structure publique d'accueil de loisirs sans hébergement agréée pour les vacances scolaires, hors stages, séjours ou colonies de vacances. Du fait du retour à la semaine de 4 jours scolaires, l'aide avait été étendue aux mercredis.

Les intéressés doivent en faire la demande en mairie sur présentation d'une ou des facture(s) acquittée(s), d'une pièce d'identité et d'un RIB pour virement par mandat administratif avant le 30 novembre 2019.

À noter qu'il y a eu 3 familles (5 enfants) bénéficiaires en 2018 (471 € versés).

Il convient de décider de renouveler ou non cette aide financière ou d'en modifier les modalités.

Le conseil municipal décide de renouveler ce dispositif selon les mêmes modalités.

*Délibération n° MD 797/2019 adoptée à l'unanimité.*

### **5. Renouvellement d'adhésion au dispositif de téléassistance du Département**

---

Le marché actuel de téléassistance du Département, passé avec la société VITARIS, est arrivé à échéance à la fin du mois de juin 2019. Le Conseil départemental a décidé de poursuivre son action dans ce domaine et a organisé une consultation, à l'issue de laquelle la société VITARIS a été de nouveau retenue pour la période 2019-2023.

Dans ce cadre, il est proposé de renouveler notre adhésion au dispositif de téléassistance en délibérant en ce sens avant la fin de l'année 2019 et en autorisant Madame le maire à signer la nouvelle convention tripartite afin que nos abonnés actuels (7) ne voient pas leur prestation de téléassistance interrompue au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

À noter qu'à ce jour, 7 falaisien(nes) bénéficient de ce dispositif dont le coût est pris en charge par la commune (location et maintenance du transmetteur de téléassistance : 5,15 €/mois)

Le conseil municipal décide de renouveler l'adhésion au dispositif départemental de téléassistance pour la période 2019-2023.

*Délibération n° MD 798/2019 adoptée à l'unanimité.*

### **6. Indemnité de conseil au comptable – Année 2019**

---

Par courriel du 18 juillet 2019, Madame Brigitte HUART, trésorière intérimaire de Mantes-la-Jolie du 1<sup>er</sup> avril au 11 août 2019, nous a adressé une demande d'indemnité de Conseil du Comptable s'élevant à 131,46 € brut (122,68 € net). Il convient de fixer le taux d'attribution pour cette demande.

Considérant l'aide apportée par Madame HUART durant sa mission de remplacement, Madame le maire propose d'attribuer l'indemnité au moins en partie.

JTC  
CD LM [signature] MB3  
FXA [signature] M

Après discussion, le conseil décide à la majorité d'attribuer l'indemnité de conseil à 50% pour Madame HUART :

- ▶ 0% : François-Xavier ANDRÉ, Charles DÉCALOGNE, Monique LESOURD.
- ▶ 50% : Corinne BLONDEAU, Maryse DI BERNARDO, Patricia DUCLOS, Véronique DHOOGHE, Frédérique MENDES.

Il est toutefois décidé qu'aucune indemnité de conseil ne sera désormais attribuée, considérant que ce n'est pas aux communes de gratifier les comptables, agents de l'Etat.

Délibération n° MD 799/2019 adoptée à la majorité.

## Questions diverses :

---

### Journées du Patrimoine

Les Journées du patrimoine auront lieu les samedi 21 et dimanche 22 septembre 2019. Il avait été décidé d'ouvrir de 10h à 19h l'église de la Nativité de la Sainte Vierge et le parc Aigue Flore à d'éventuels visiteurs (un planning de permanence d'élus sera mis en place), ainsi que de prévoir l'inauguration du Monument aux Morts rénové.

L'inauguration ne pourra avoir lieu, les travaux n'étant pas achevés : elle est donc reportée.

Les Pompes Funèbres de la Mauldre, maître d'œuvre du projet de restauration, nous offre une palme « La Falaise 2019 » en compensation du retard dû à des malfaçons nécessitant des reprises répétées.

Une fois les travaux sur le Monument aux Morts terminés, nos adjoints techniques aménageront et fleuriront les abords immédiats.

### Vidéoprotection rue de l'Elizée

Suite à l'agression au 5 rue du Vieux Pont (côté Nézel), les services de gendarmerie nous ont demandé en juillet de faire installer une caméra de vidéoprotection pour en surveiller les accès, côté rue du Vieux Pont et rue de l'Elizée.

La configuration des lieux nécessitant d'installer cette caméra au n° 1 de la rue de l'Elizée, c'était à la mairie de La Falaise de demander l'autorisation en préfecture. Contactée durant ses congés, Madame le maire s'est assurée que cela n'engendrait pas de dépense pour la commune. La caméra nous étant prêtée par la Police pluricommunale d'Épône, Mézières et Nézel, le dossier a été établi, non sans difficultés, et transmis en Préfecture le 3 août. Un arrêté préfectoral a été délivré en urgence le 8 août 2019 portant autorisation provisoire jusqu'au 31 octobre 2019.

Suite aux échanges avec la mairie de Nézel, l'éventualité d'adhérer à la Police pluricommunale a de nouveau été évoquée. M. TURPIN, maire de Nézel, a proposé, suite au départ de l'agent temps plein relevant de sa commune, de partager le nouvel agent à recruter. En avril 2018, le coût d'un poste complet avait été jugé trop important (environ 35 000 €) pour notre commune. Cette nouvelle proposition est à étudier.

Une réunion avec les services de la gendarmerie, la police pluricommunale et les maires d'Épône, Mézières-sur-Seine et Nézel sera organisée courant octobre, d'autant qu'il semble nécessaire de reconduire le dispositif de vidéoprotection 5 rue du Vieux Pont.

### Projet d'acquisition de terrains

Divers terrains présentent un intérêt pour la commune dans le cadre du projet d'aménagement d'une aire de jeux/parcours sportif :

- ▶ Terrain Mme N'KAOUA : situé le long de la Mauldre au bout du chemin rural juste avant le stade « Les Aulnes », une proposition d'achat à 3 € le m<sup>2</sup> a été faite. Actuellement cultivé, la propriétaire souhaite se renseigner vis-à-vis de ses obligations envers
- ▶ l'agriculteur exploitant.
- ▶ Terrain Mme FUSILS Pierrette : les terrains situés autour de cette parcelle appartiennent déjà à la commune. Seule cette parcelle manque pour disposer de la surface continue nécessaire à l'aménagement projeté. Un courrier sera de nouveau adressé à cette propriétaire.

*Handwritten notes and signatures:*  
JAC  
LM  
FXA  
FM  
17/3

### Proposition de stages « Fablab et club de Science de Robotique »

Suite au succès du stage « L'ATELIER DU CODE - Apprendre à coder, créer et innover en s'amusant » en partenariat avec I2FORM (startup spécialisée dans l'ingénierie éducative basée à Épône) fin août, un partenariat plus pérenne est envisagée pour les petites vacances scolaires, soit sous la forme d'ateliers d'1h30, soit sous la formule stage de 5 jours.

Cela permettrait à la commune de proposer une offre d'accueil extra-scolaire. La commune aurait à mettre à disposition gratuitement la salle La Grange, ce qui permet une réduction de la tarification aux falaisiens, et à organiser les déjeuners (facturation à part par la commune).

### Entretien espaces verts communaux

Madame MENDES signale qu'un arbre est à élaguer chemin des Nézy car il gêne la circulation de 2 véhicules qui se croisent à cet endroit. Situé sur une butte, cet arbre doit appartenir à un propriétaire à qui il incombe d'entretenir sa végétation.

Elle indique également que malgré le passage remarqué des adjoints techniques communaux, il y a de nouveau de mauvaises herbes qui ont repoussé très rapidement vu les conditions météorologiques.

Madame le maire explique qu'elle a eu des plaintes de falaisiens concernant la présence de mauvaises herbes envahissantes dans le cimetière. Les collectivités ne sont plus autorisées à utiliser des produits phytosanitaires et les pluies fréquentes accélèrent les repousses malgré les efforts constants de nos 2 adjoints techniques communaux qui œuvrent sur tout le territoire communal. L'engazonnement des allées du cimetière est une piste de réflexion à mener.

De manière plus générale, elle rappelle que les propriétaires doivent nettoyer et entretenir leur trottoir, été comme hiver, que ce soit pour les mauvaises herbes et la végétation qui déborde ou le déneigement.

Le conseil tient à féliciter le fleurissement du centre du village, notamment au regard des vagues de chaleur subies cet été. Madame le maire précise que l'arrosage a été réalisé avec l'eau des bassins du parc tous les 2 jours (lundi - mercredi et vendredi), occupant un de nos adjoints 3 matinées complètes.

### Internet

Madame DHOOGHE demande si les flashs municipaux peuvent être adressés par courriel aux conseillers afin qu'en cas de problème de distribution, ils aient tout de même l'information. Cela sera fait dès les prochaines éditions.

Monsieur DÉCALOGNE demande s'il peut en être de même pour les convocations et les comptes-rendus du conseil municipal. Tous n'étant pas à l'aise ou même desservi correctement avec internet et d'autres préférant avoir les documents papier, cette proposition n'est pas retenue.

### Maison d'Accueil Rural pour Personnes Agées à Flins-sur-Seine

Madame LESOURD demande où en est l'ouverture de la MARPA.

Madame le maire explique qu'en mars 2018, le SIVU MARPA a été dissous car il avait atteint son objectif de construction d'une maison d'accueil rural pour les personnes âgées, les travaux ayant démarré et l'ouverture étant prévue pour août 2018.

Une association de gestion de la MARPA a été créée pour prendre la suite de ce syndicat. Elle a depuis été mise en veille car une procédure judiciaire est en cours envers la société BATIGERE car un phénomène de fissuration a été constaté sur l'ensemble du bâtiment dû à des fondations non conformes. La reprise de ces défauts nécessite 3 à 4 mois de travaux (consolidation des fondations et reprise des fissures) puis 12 mois d'observation.

Face à la durée encore inconnue d'impossibilité d'exploiter, l'association de gestion a dû licencier la directrice de l'établissement, qui s'était beaucoup investie pour la préparation de l'ouverture de la MARPA.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.

JCC LM CD JJB  
FXA FM

Le Maire,



Maryse DI BERNARDO

Le secrétaire de séance,



Charles DÉCALOGNE

François-Xavier ANDRÉ



Corinne BLONDEAU

Patricia DUCLOS



Véronique DHOOGHE

Monique LESOURD



Frédérique MENDES

